

Moudon, le 7 décembre 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 décembre 2017
Présidence : André Zimmermann

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 22/17

Demande d'un crédit de CHF 170'000.- pour les honoraires de planificateur concernant le réaménagement du centre-ville

- vu le préavis de la Municipalité No 22/17,
- ouï les rapports de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre une étude pour l'établissement d'un avant-projet d'aménagement du centre-ville.**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 183'600.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan et qu'elle sera reprise dans les conclusions du préavis global à venir ou amortie selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum,**
- 4. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 183'600.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis est accepté par 39 voix, 4 avis contraire et 4 abstentions, avec les conclusions 2 et 4 amendées.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :  **La Secrétaire :** 

André Zimmermann

Nicole Wyler

